

Compte rendu de l'atelier 1 - Biens Communs - de l'Agenda 21 du Sud-Gironde

10 janvier 2006 – Bazas - 19H45

➤ Participants :

Mme DEXPERT Isabelle, M. LAMBERT Dominique, M. BOSSET Bernard, M. FARBOS Benoît, Mme WYLLIE Bénédicte, M. MOREAU Pierre, Mme SOULA Nicole, M. SOULA Edgard, M. LAURAS Vincent, M. RUGUET Jean-Philippe, Mme BOUIX Isaline.

➤ Excusés :

M. BOUIX Jean-Philippe, M. BAYLE Patrick, M. CHAMINADE Stéphane.

⇒ Synthèse des échanges du débat :

Mme DEXPERT accueille les participants par un mot de remerciement et propose d'effectuer un tour de table.

Mme BOUIX présente de manière synthétique les objectifs de cet atelier (cf. annexe au compte rendu) et rappelle les échanges qui ont eu lieu au forum sur ce thème. La définition et les mots clés concernant cet atelier sont également évoqués.

Différentes thématiques sont venues alimenter les premiers échanges lors de cet atelier :

⌘ **Une prise de conscience collective sur les enjeux et la nécessité de mettre en œuvre une politique de développement durable.**

La mise en œuvre d'un Agenda 21 est un outil pour répondre à l'application des principes du développement durable. Or le constat qui a été fait en 1992 à la conférence de Rio est le suivant : les sociétés industrielles doivent changer leur façon de se développer, l'évolution actuelle ne peut plus durer et elles doivent « promouvoir un modèle viable d'établissement humain ».

La question posée dans le débat est de savoir s'il faut infléchir ou accompagner l'évolution d'une manière différente. L'agenda 21 doit-il être un outil qui va servir à infléchir cette évolution ou bien qui va se préoccuper de la régulation des tendances pernicieuses ?

Aujourd'hui la direction à prendre doit permettre de faire en sorte que l'avenir soit préservé pour nos enfants. N'est-ce pas aux acteurs locaux, aux citoyens et aux élus d'inventer ou d'orienter cette évolution ?

Enfin, des principes de développement durable, tel que le principe de précaution, doivent pouvoir permettre de maîtriser nos actions sur le territoire. Aujourd'hui, la prise de conscience d'une nécessaire action émerge à différents niveaux, il est utile de s'en servir pour modifier les schémas existants.

⌘ **Les questions d'urbanisme et d'habitat : une évolution à maîtriser pour préserver notre espace.**

Un problème de définition a été soulevé : concernant la ruralité, est-on encore aujourd'hui dans un espace rural et considéré comme peu dense ? Jusqu'où la ruralité a-t-elle résisté à l'arrivée de population urbaine ? Les problèmes liés à la pression foncière et la rapidité de l'extension, que l'on a connu sur les 15 dernières années, modifient cet espace rural. Traditionnellement, l'espace agricole est caractérisé par un habitat diffus qui est lié à l'économie agricole qui vit et entretient le paysage ; Or avec la déprise agricole et parallèlement l'arrivée de population urbaine qui travaille hors du territoire rural, le paysage n'est plus entretenu.

En outre, les documents d'urbanisme et de planification sont-ils suffisants pour maîtriser et canaliser ce développement ? La carte communale, par exemple, n'a qu'une valeur incitative, elle définit les zonages mais ne permet pas une gestion réglementée de l'habitat.

La question des matériaux de construction écologiquement responsables renvoie aux problèmes de modification des pratiques d'achats d'une part et aux savoir-faire et qualifications disponibles pour promouvoir l'éco-construction.

Espace, patrimoine et habitat sont des secteurs porteurs d'emploi. Plutôt que raisonner sur un développement de notre territoire uniquement au regard de l'emploi, ne peut-on pas penser une nouvelle économie plus viable pour notre espace ? Elle pourrait se baser, entre autre, sur la promotion de ressources locales (exemple du bois pour la construction mais également pour l'énergie...), sur le soutien à des savoir-faire de qualité. L'objectif étant de s'inscrire alors dans une perspective de développement éthique de notre territoire.

Des expériences intégrant les principes de construction écologiquement responsables au sein d'un habitat densifié existent déjà en France et en Allemagne notamment.

Enfin, entre les documents de planification et d'urbanisme et les matériaux de construction, il existe un chaînon manquant : les pratiques d'architecture écologiquement rationnelle. Ce concept nouveau devrait être intégré dans les outils d'urbanisme qui programment les extensions de bourgs ou de villages et qui doivent permettre d'intégrer des pratiques telles que l'économie d'espace ou d'énergie.

⌘ **Patrimoine et protection des espaces naturels.**

L'association « Les amis de la Brèche » présente leur action en 3 points :

- une fonction d'animation sur la ville de Bazas avec des actions pour que les habitants redécouvrent et fréquentent les espaces naturels (site de la Brèche et Vallon du Beuve). Ces actions sont animées dans une optique de démarche citoyenne avec un moment d'échange et de communication,
- des liens avec les universitaires et les scientifiques pour approfondir les connaissances du milieu en particulier de la faune et de la flore (par exemple : début d'inventaire sur la flore et les insectes du Vallon du Beuve),
- des propositions concrètes : par exemple, l'adoption de pratiques douces de l'entretien des jardins et la fauche tardive accompagnée de la suppression de désherbants chimiques.

Des pistes de propositions concrètes pour un Agenda 21 sont abordées :

- identifier et inventorier les espaces naturels remarquables dans un objectif de conservation par la mise en place d'un travail collégial de collecte de l'information en vue de réaliser un inventaire en lien avec des experts scientifiques servant à aménager des espaces de découverte des milieux et à mieux intégrer les impératifs écologiques aux projets d'aménagement et d'urbanisme,
- des actions de sensibilisation à l'usage des produits écologiques respectant l'environnement dans la gestion des espaces publics.

⌘ **Participation et citoyenneté :**

Dans la construction de l'Agenda 21, la nécessité de décloisonner l'action est importante : le monde associatif, les citoyens et les collectivités vont être amenés à construire un projet commun.

Les décisions qui vont être prises doivent être mises en débat. Derrière la notion de citoyenneté, c'est une idée de construction d'un projet commun qui émerge.

En matière de communication un travail doit être mené tout au long de la démarche ; acteurs et communication seront les clés de l'action.

En complément de ces thèmes abordés, des participants excusés souhaitent inclure dans la réflexion sur les biens communs les enjeux de la culture sur notre territoire (transmission orale du patrimoine culturel, action culturelle décloisonnée...). Ces thèmes pourront être abordés lors de la seconde réunion.

Annexe au compte rendu

⇒ Synthèse des échanges lors du débat à travers une grille :

Deux analyses : la situation actuelle avec les atouts et les faiblesses et le devenir du territoire au travers des opportunités et des menaces.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Le patrimoine culturel et naturel,- L'espace et la qualité environnementale,- La qualité du bâti et de l'architecture,- Un monde associatif actif en matière d'environnement.	<ul style="list-style-type: none">- Installation de nouvelles populations consommant l'espace et s'appuyant sur la déprise agricole ⇒ conséquences paysagères, architecturales et souvent sur des modes peu respectueux de l'environnement au sens large,- Urbanisation anarchique,- Constructions stéréotypées qui banalisent ou dénaturent le paysage,- Limite des documents d'urbanisme et de planification : incitation plutôt que réglementation.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">- L'agenda 21 : outil permettant de réguler l'évolution actuelle afin de préserver les biens communs, « une politique de développement durable est une opportunité pour inventer une nouvelle forme d'évolution qui préservera l'avenir de nos enfants »,- Prise de conscience citoyenne à susciter pour consommer différemment,- Réflexion en cours sur les documents d'urbanisme,- Décloisonner les actions et impulser un partenariat citoyens, associations et élus,- Valoriser les ressources locales : la filière bois, les énergies renouvelables,- Espace, patrimoine et habitat sont porteurs d'emplois et de savoir-faire : favoriser l'émergence de qualifications et de savoir-faire,- Utilisation des nouveaux matériaux de constructions sains,- Expérience d'écoconstructions existantes.	<ul style="list-style-type: none">- Phénomène de pression foncière,- Rapidité des phénomènes d'extension et d'étalement urbain,- Changement de pratiques sur l'espace : habitat diffus historiquement car basé sur une économie agricole qui entretenait le paysage mais tendance aujourd'hui à promouvoir cet habitat diffus alors qu'il n'y a plus de fonction d'entretien du paysage.

⇒ Pistes de travail et réflexions émergentes :

- Conserver les espaces naturels remarquables du Pays en mettant en place un travail collégial de collecte de l'information en vue de réaliser un inventaire en lien avec des experts scientifiques (universitaires, conseil scientifique du PNR..) servant à aménager des espaces de découverte des milieux et à intégrer les impératifs écologiques aux projets d'aménagement et d'urbanisme,
- Mieux intégrer les impératifs écologiques dans la gestion des collectivités en communiquant et sensibilisant aux usages des bonnes pratiques dans la gestion des espaces publics : produits sains, produits écologiques, pratiques respectueuses de l'environnement...
- Valoriser l'intégration de matériaux de construction sains dans l'habitat,
- Intégrer des concepts nouveaux dans les outils d'urbanisme en réfléchissant aux économies de ressources et d'espaces (exemple existant d'habitat dense construit dans une démarche écologiquement responsable) : pratiques architecturales écologiquement rationnelles,
- Valoriser les savoir-faire, les qualifications intégrant ces pratiques nouvelles en matière d'habitat et de construction,
- Décloisonner les actions et associer citoyens, élus, monde associatif dans la construction d'un projet partagé,
- Mise en œuvre du principe de précaution.